Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 octobre à 19 Heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de M LOGEAY, Maire ;
Présents : M. Philippe LOGEAY, Mmes Stéphanie DERAS, Gaëlle VAN DER BIJ, Mmes Christine BESSON, Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS, Benoît DESTAILLEUR, Frédéric MANCINI, M Alain MARLART, Mme Aline RICORDEAU,
Absents excusés : M Olivier DUFLOT (pouvoir donné à Mme Aline RICORDEAU), Mme Karine MARCHAL (pouvoir donné à Mme Gaëlle VAN DER BIJ), M Serge MARTINEZ (pouvoir donné à Mme Fabienne DELARGILLIERE)

Secrétaire : M Alain MARLART

- Délibération portant sur l'adhésion au service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes des Sablons
- Délibération portant sur le mode de financement de la vidéoprotection.
- Délibération portant sur la mise en place du recensement de la population.
- Délibération portant sur le transfert de la subvention octroyée par la Communauté de Communes des Sablons.
- Délibération portant sur l'adhésion au service archivage mutualisé de la Communauté de Communes des Sablons
- Adressage : mise à jour.
- Terrains appartenant à la commune sur le territoire de Beaumont les Nonains
- Reprise des travaux à La Neuville Garnier.
- Plan Local d'Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Questions diverses :

Validation du dernier compte-rendu de conseil :
M le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu de Conseil. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Délibération portant sur l'adhésion au service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes des Sablons
L'urbanisme est aujourd'hui, délégué aux services compétents de la Communauté de Communes des Sablons.
Suite au nouveau mandat, il convient de confirmer la continuité de notre adhésion.
M le Maire propose de reconduire le service.
Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité.

Délibération portant sur le mode de financement de la vidéoprotection
M Mancini présente aux conseillers les 3 options possibles ainsi que leur coût.

- Devis avec l'installation de 13 caméras, coût 95 000 euros avec un reste à payer pour la commune d'environ 20 000 euros (subventions, si on les obtient, déduites)
- Devis avec 6 caméras, coût 36 000 euros, reste à charge environ 12 000 euros pour la commune.

Dans ces deux cas, le matériel nous appartient et il faut en assurer la maintenance. Tous les acteurs du métier se rejoignent pour dire que les caméras ont une durée de vie de 5 à 8 ans (coût de plus ou moins 7000 euros par caméra à remplacer).

- Le département de l'Oise, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) a pris la compétence vidéoprotection. Nous avons eu un rendez-vous avec la directrice, qui nous a fait une proposition de location de tout le système vidéo (installation et maintenance) pour le prix de 500 euros/an/caméra pour du matériel chinois ou 600 euros/an/caméra pour du matériel européen.

Après un long débat, le conseil valide à l'unanimité la proposition du SMOTHD et donne quitus à M Mancini et M le Maire pour mettre en place cette décision portant sur 6 caméras (avec possibilité d'en rajouter).

Délibération portant sur la mise en place du recensement de la population.

Un appel avait été fait aux habitants pour trouver un agent recenseur, resté sans retour.
Pour rappel La Poste propose ses services pour un budget de 5300 euros.
Mme Céline Lieuré a accepté d'effectuer le recensement sur La Neuville Garnier, Malassise et Villotran, épaulée par Mme Christine Besson, agent coordonnateur.
L'indemnité de Mme Lieuré sera calculée au temps passé avec un maximum de 1300 euros net.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération portant sur le transfert de la subvention octroyée par la Communauté de Communes des Sablons

La Communauté de Communes des Sablons nous avait octroyé une subvention pour l'achat des caméras. Comme il vient d'être décidé de poursuivre avec le SMOTHD, cette subvention n'a plus lieu d'être. Il convient de prendre une délibération pour demander le transfert de cette subvention en faveur de la construction de la salle à La Neuville Garnier.
M le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour faire la bascule.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération portant sur l'adhésion au service archivage mutualisé de la Communauté de Communes des Sablons

De nombreuses archives sont stockées au sein de la mairie. Il conviendrait de gérer les archives afin d'en limiter l'encombrement.
M le Maire précise que la Communauté de Communes des Sablons propose un service mutualisé de gestion des archives. Le coût de l'archiviste est de 175 euros/jour.
Le conseil accepte à l'unanimité d'adhérer au service de la CCS pour l'archivage.

Adressage : mise à jour

La commune a reçu un courrier de La Poste nous demandant la mise à jour de toutes les adresses sur la commune.
La poste propose de réaliser cette action moyennant un coût de 2700 euros. Notre secrétaire se propose de faire ce travail en lieu et place de La Poste .
Le Conseil accepte à l'unanimité.

Terrains appartenant à la commune sur le territoire de Beaumont les Nonains

Les Hauts Talican ont fait l'acquisition de deux refuges ainsi qu'un terrain d'aménagement pluvial avant la défusion d'avec la commune de Beaumont les Nonains.
Les Hauts Talican sont donc propriétaires de ces parcelles situées sur Beaumont les Nonains.
M le Maire propose de revendre les terrains à Beaumont les Nonains.
Le Conseil accepte à l'unanimité de revendre les terrains au prix d'achat soit de 3500 euros.

Reprise des travaux à La Neuville Garnier

M le Maire précise qu'une révision de la conception et de l'aménagement de la salle à La Neuville Garnier a été faite afin d'en réduire le montant des travaux.
L'architecte donne désormais une enveloppe globale de 582 000 euros HT avec 5% d'aléas.
Les subventions s'élèvent à 475 000 euros. Le reste à charge communal est donc de 107 000 euros.

Après rencontre avec la DGFIP, la commune pourra financer la TVA par un prêt court terme et le reste à charge par un emprunt sur 12 ou 15 ans.
M le Maire demande au Conseil la suite à donner au projet.

Le Conseil accepte à l'unanimité la poursuite de la construction.

Plan Local d'Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
La Communauté de Communes des Sablons va probablement mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui rendra caduque le PLU communal en cours de révision.
M le Maire demande au Conseil son accord pour mettre en suspens l'élaboration de notre PLU.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses.

Mme Besson souligne des stationnements dangereux à La Neuville Garnier, certainement dûs à un problème de marquage qui s'efface, rue du Point du Jour.

M Mancini avertit que des jeux sont très abîmés sur l'aire de jeux de La Neuville Garnier et qu'il serait préférable de les démonter.

Mme Deras propose aux élus de choisir le menu du repas des Aînés. Le repas sera élaboré par le traiteur Folastre à Fresneaux-Montchevreuil.

Fin de séance à 21 heures.